NOUVELLE POLITIQUE

Accueil des personnes proches aidantes et des visiteurs

Ce qu'il faut retenir



- Les **personnes proches aidantes** sont reconnues comme de véritables **partenaires de soins et de services**.
- Elles peuvent être présentes **en dehors des heures de visite**, selon la volonté de l'usager et le contexte clinique.
- Leur soutien **ne se limite pas aux soins physiques**, leur présence peut faire toute la différence.
- Leur contribution favorise la **qualité, la continuité et l'humanisation** des soins.

Votre rôle



- **Reconnaître les personnes proches aidantes** comme partenaires.
- **Respecter le consentement** de l'usager et les capacités d'engagement des personnes proches aidantes.
- **Utiliser votre jugement clinique** dans les situations particulières.

Découvrez la nouvelle politique sur l'intranet!

Secteur : Toutes les installations
Date : Novembre 2026

Santé Québec